

Après les élections et leurs résultats, les partis politiques effectuent des analyses détaillées de leurs performances. Il ne s'agit pas seulement de compter les suffrages totaux ou les listes compactes et modifiées. Il est aussi intéressant de savoir combien de suffrages ont passé d'un parti à l'autre par le biais des panachages. Il est tout aussi digne d'intérêt de savoir si un candidat a été biffé souvent ou pas sur la liste de son parti et s'il a obtenu des suffrages sur les autres listes ou sur les listes sans en-tête.

Il n'est pas encore possible de disposer de ces résultats détaillés.

Je pose dès lors les questions suivantes:

1. S'agit-il d'un problème technique ?
2. Quand ces informations seront-elles consultables ?

Le 22 décembre 2006

### **Réponse du Conseil d'Etat**

#### **Introduction**

Le projet Votel, dont le but était le remplacement du logiciel utilisé pour les élections et votations, a été lancé en avril 2006 et devait être opérationnel pour les votations fédérales du mois de mai 2006 d'une part, et d'autre part pour les élections cantonales 2006. Ce logiciel, développé par la société Bedag SA pour le canton de Berne, a été choisi parce qu'il répondait le mieux aux besoins du canton de Fribourg (convivialité, bilinguisme, publication Internet) et respectait l'architecture-cible et les directives du Service de l'informatique et des télécommunications en matière de sécurité informatique.

Le projet se décompose en trois entités distinctes :

- VOTEL-MAJ : application pour les votations et les élections au système majoritaire, soit le Conseil d'Etat et le Conseil des Etats ;
- VOTEL-GC : application pour les élections selon le système proportionnel, soit pour le Conseil national et le Grand Conseil ;
- VOTEL –COM : A la demande de plusieurs communes, le projet a été étendu pour permettre la saisie, bulletin par bulletin, des résultats des élections au Grand Conseil ou Conseil communal selon le mode de scrutin appliqué dans les communes. Cette application n'était pas disponible dans la version de base et a dû être entièrement développée pour les besoins du canton de Fribourg.

Il sied de relever qu'en 2001, seuls les cercles électoraux de la Ville de Fribourg, de la Glâne et de la Singine ont été en mesure de fournir les résultats de la formule 3b (récapitulation des suffrages provenant des listes modifiées) pour les résultats du Grand Conseil. La saisie de ces résultats n'avait cependant pas été demandée aux Préfectures. En revanche, aucune statistique officielle n'a été fournie pour le Conseil d'Etat et les Préfets.

## Question 1

### – Election au Grand Conseil

Les exigences ont été définies au début du projet et la partie statistique pour les résultats du Grand Conseil aurait dû être opérationnelle au moment des élections cantonales du 5 novembre 2006 déjà. Le retard dans le développement de ce logiciel est dû à la mobilisation des ressources de l'entreprise BEDAG pour assurer le développement et la mise à disposition de l'application communale VOTEL-COM pour les élections cantonales 2006. En accord avec la chancellerie d'Etat, la priorité a été mise sur cette application, de manière à assurer un déroulement optimal des opérations au moment des élections.

### – Election au Conseil d'Etat

Pour les statistiques de l'élection au Conseil d'Etat, rien n'a été planifié dans le logiciel VOTEL-MAJ. Selon la pratique existante à ce jour, ce logiciel saisit uniquement les résultats.

Cependant, à la suite de différentes demandes, la Chancellerie d'Etat a procédé à la saisie des résultats des bulletins non modifiés, par parti. Ces informations sont désormais disponibles. Aucune autre statistique ne peut être fournie en l'état.

Le Conseil d'Etat souhaite qu'à l'avenir davantage de statistiques sur les résultats en fonction des listes, soient fournies pour les scrutins majoritaires. Cette demande implique une adaptation du programme informatique VOTEL MAJ et des formules de dépouillement à l'intention des communes. Il s'agira également de revoir le mode de dépouillement dans les bureaux électoraux de manière à ne pas retarder la communication des résultats des élections à la presse et au public.

## Question 2

Entre-temps, la société BEDAG a fourni l'interface nécessaire pour la saisie des données figurant sur les formules 3b. La Chancellerie d'Etat a demandé aux Préfectures de procéder à cette opération pour chaque commune. Les résultats détaillés pour le Grand Conseil seront remis aux partis politiques et aux médias qui en feront la demande sur support papier par les Préfectures à la mi-mars. Ils sont en outre disponibles également sur le site Internet de la Chancellerie d'Etat.

Fribourg, le 27 février 2007